tale n'avait pas d'action faute d'intérêt, pour poursuivre.

Me de Leuweveyns réplique que l'exception préjudicielle invoquée par la partie civile était au fond en plein cœur du débat. Le lotissement a été moyen de l'escroquerie. On n'a pu commettre l'escroquerie qu'en enfreignant la loi sur les lotissements. Les deux délits sont connexes, indivisibles, liés.

L'intérêt de cette controverse juridique qui peut sembler inutile, est certainement très important, car si les deux affaires sont jugées séparément, et si le tribunal, rejetant l'escroquerie, ne retient qu'une infraction au lotissement, l'œuvre de la justice sera bien différente.

M. Robin, procureur de la République, appuie la thèse de la partie civile et demande que les deux inculpations soient liées. Ne faisant, en réalité, qu'une seule affaire.

Sur le siège, le Tribunal vide l'incident et déclare qu'il apparaît indispensable à la bonne administration de la justice de connaître les faits séparément. Ces deux inculpations seront examinées l'une après l'autre et le Tribunal surseoit à statuer sur la jonction jusqu'à la fin des débats.

L'interrogatoire

M. le Président interroge alors le prévenu. Il lui fait préciser ses fonctions à l'Union départementale.

M. Petit déclare qu'il fut président actif jusqu'en 1928. A ce moment, M. Degouy le remplaça à la présidence et il « ne fut plus rien du tout » jusqu'en 1931. Le titre de président général qu'on lui avait donné quand il quitta la présidence active était purement honorifique, dit-il.

M. Petit reconnaît, alors qu'il fut directeur général en 1931, avec contrat de 125.000 francs, logement gratuit, 300 francs par jour de frais de voyage, auto, chauffeur, assurance pour lui, Mme et Mlle Petit.

Le président rappelle que dans leur rapport, les enquêteurs ministériels ont dit que l'Union, par tous ses frais, était un parasite des sociétés mutuelles.

M. Petit estime que le rapport est tendancieux et quant à son logement, qui était certes très bien aménagé, « ce n'était tout de même pas l'Hôtel Matignon ! »

M. le Président demande à M. Petit comment est née l'idée de la clinique et de la vente de ses terrains à l'Union.

M. Petit explique que la clinique faisait partie d'un programme mutualiste approuvé depuis 1925 et sa construction devenait urgente par suite de l'application de la loi sur les Assurances sociales. Quand on a cherché un terrain, on n'en a pas trouvé et un jour, M. Degouy lui a dit que son terrain de la « Roseraie » à Lambersart, ferait très bien l'affaire. D'accord avec M. Degouy, M. Lesaffre fut appelé à donné une estimation du terrain, il la fixa de 125 à 150 fr. le mètre.

M. Petit reconnaît qu'il n'a pas dit à

M. Lesaffre

M. Lesaffre qu'il s'agissait d'un avis pour vendre à l'Union. Il lui a demandé un avis pour documentation personnelle.

Quand l'affaire fut présentée au Conseil, M. Degouy ne donna pas le nom de M. Petit comme vendeur pour ne pas influencer ses collègues et lui-même n'assista pas à la séance.

Les frais d'avis de M. Lesaffre furent payés par l'Union comme frais d'acquisition.

Et M. Petit termine sa déposition en affirmant qu'il n'a rien fait de répréhensible. « La scandalite » s'est développée depuis quelque temps, dit-il. J'en suis une victime. On m'a fait tomber et tout le monde crie : Haro sur le baudet ! Et pourtant ! je n'ai pas acheté de bons de Bayonne, moi !... ».

Un nouvel incident de procédure

Avant l'appel des témoins, Me Pruvost soulève un nouvel incident de procédure.

Il conteste aux administrateurs de l'Union départemental le droit de déposer comme témoins puisque l'Union est partie civile et réclame provisoirement un million de dommages-intérêts.

Me de Laureweyns s'élève contre cette demande, qui est faite, dit-il, par crainte de la vérité. Mais l'article 156 du code d'instruction criminelle qui énonce limitativement les reproches qu'on peut invoquer à l'encontre des témoins ne vise pas les administrateurs de société.

Le Tribunal statue aussitôt sur l'incident et décide que les administrateurs de l'Union ne peuvent être reprochés et seront entendus.

Le défilé des témoins

On entend ensuite la déposition des premiers témoins.

M. Bretagne, expert près le Tribunal de la Seine et chargé par le juge d'instruction de l'examen de la comptabilité.

Après avoir longuement expliqué les chiffres des bilans de 1929 à 1932, signalant en passant qu'il a trouvé trois bilans différents de l'exercice 1931, il déclare qu'ils ont tous été présentés trop avantageusement pour faire ressortir la gestion de administration et « faire valoir » l'œuvre accomplie.

Il parle aussi du contrat de travail de M. Petit dont il confirme les conditions connues et arrive aux ventes de terrains.

Il dit que la totalité des terrains qui avait été achetée 290.000 fr. et qui, par suite d'aménagements revenait à M. Petit à 625.000 fr., a été vendue 3.900.000 fr., soit plus de onze fois le prix d'achat et a laissé à M. Petit un bénéfice de 2.900.000 francs.

Mais en dehors de cela il n'a jamais trouvé de commissions touchées par M. Petit.

M. le Président demande au témoin s'il estime qu'il y a eu escroquerie.

M. Bretagne répond qu'il n'a pas à sortir de son rôle d'expert, mais que moralement il réprouve formellement l'attitude de M. Petit.

M. Lesaffre, qui a donné le prix de 125 à 150 fr. à M. Petit comme valeur de ses terrains, explique qu'il n'a fait que donner un renseignement, mais n'a pas été l'auteur. Du vendeur lui a déjà mandé une estimation, il l'a donnée. Et c'est tout.

Il a été payé par le notaire à raison de 0,25 du mille.

M. Corbeau, architecte expert, a été commis par le juge d'instruction. Il estime le terrain à 90 fr. le mètre, compte tenu du coefficient de convenance personnelle pour l'Union. Il justifie son avis par des exemples de ventes de terrains proches de la Roseraie, à 47 fr. et 55 fr. le mètre carré M. Lesaffre a fait un prix parcellaire, alors qu'il s'agissait d'une vente globale.

Une longue discussion s'établit entre les avocats, l'expert et le prévenu, autour de la table des juges penchés sur de multiples plans !

La déposition de M. Degouy

Après une brève suspension d'audience, M. Degouy, le président actuel de l'Union, est appelé à la barre.

M. Degouy se limite à la question des terrains de la clinique. Il affirme la confiance totale qu'il avait alors en M. Petit. Quand celui-ci a parlé de M. Lesaffre, il a donné son accord, mais il pensait que M. Lesaffre aurait donné un avis d'arbitre, un prix juste auquel on pouvait faire aussi entière confiance. Il a bien cru que M. Lesaffre avait agi comme mandataire de l'Union et non de M. Petit, et d'ailleurs, c'est l'Union qui a payé les honoraires.

M. Degouy prend l'entière responsabilité personnelle du retrait du nom de M. Petit sur le rapport présenté au Conseil d'administration. Il déclare qu'il a agi par délicatesse, d'une part pour ne pas influencer ses collègues qui auraient voté plus facilement encore une proposition sachant qu'elle émanait de M. Petit, et, d'autre part, parce qu'il était un peu gêné pour M. Petit que celui-ci ait fixé au maximum de la valeur donnée par l'architecte le prix de son terrain, soit 150 francs. Il répète en terminant que lui et ses collègues ont agi par confiance, n'ayant aucune raison de se méfier.

La déposition de M. Saint-Quentin

M. Saint-Quentin, avocat à Valenciennes, est vice-président de l'Union. Il déclare qu'il n'a jamais su que les terrains appartenaient à M. Petit. Le prix de 150 francs de l'architecte a été considéré par lui comme donné par un mandataire de l'Union et non du vendeur. Il n'a su qu'après l'enquête ministérielle, l'importance de l'achat.

Me Pruvost s'étonnant que M. Saint-Quentin n'ait pas aperçu les caractères exacts de la vente, le témoin dit qu'il a l'impression qu'on a « fait passer l'affaire » et qu'on a agi avec lui par dissimulation.

« M. Petit, ajoute-t-il, agissait différemment avec chacun de nous. »

— C'est un psychologue, remarque le Président.

M. Saint-Quentin déclare encore que c'est M. Petit qui a demandé lui-même à être nommé président général.

Les derniers témoins

Plusieurs administrateurs de l'Union, MM. Hennebutte, Climot, viennent dire qu'ils ont tout voté ce qu'on leur a demandé, par confiance et sans approfondir.

M. Michel Billiet, de Valenciennes, estime, lui aussi, que les délégués donnaient leur confiance totale à M. Petit. Ils venaient aux réunions plus en élèves qu'en contrôleurs; ils venaient se documenter auprès de la compétence et du dévouement.

Chacun pensait aussi que les autres étaient renseignés et que le travail était préparé d'avance en commission.

C'est après coup qu'on a constaté que chacun était aussi ignorant que ses collègues.

M. Billiet est devenu président de la Commission de réorganisation financière de l'Union. Il déclare qu'en un an, il a fait plus de 600 000 francs d'économies sur les chiffres de la gestion de M. Petit.

Un géomètre, M. Marchet, a fait aussi une évaluation des terrains après l'enquête administrative du ministère. Il déclare avoir donné un avis destiné à un règlement transactionnel et il a estimé à 110 francs le terrain.

A la demande de M. de Lauwereyns, M. Marchet déclare qu'il a participé aux achats des terrains de la Cité hospitalière de Lille sur la base moyenne de 33 francs.

Une nouvelle controverse autour de plans sur la table du Tribunal, met aux prises, avocats, experts et prévenu. Celui-ci qui est monté près des juges, intervient bruyamment contre l'expert et les parties civiles, à tel point que des protestations s'élèvent de la salle, mais vite apaisées.

M. Mirou est président de la Commission actuelle de contrôle de l'Union. Il est convaincu que M. Petit a vendu son terrain à l'Union parce qu'il craignait de le garder pour compte, la vogue n'étant plus pour les Lillois vers des habitations à Lambersart, mais plutôt vers le Croisé-Laroche.

Il explique que M. Petit a causé à l'Union un préjudice matériel important mais un préjudice moral encore plus grave. Il a tué la confiance des mutualistes dans leurs dirigeants.

A des questions de Me Arnoux, M. Mirou dévoile que M. Petit faisait tout, dictait tout, surveillait tout. Il avait fait installer des tables d'écoute pour surprendre ses chefs de service. Il ouvrait leurs tiroirs, et M. Mirou dit qu'il a trouvé lui-même dans le bureau de M. Petit, dans une armoire personnelle, la clef marquée du bureau même de M. Degouy !

M. Delvas, aide-comptable à l'Union depuis 1920, affirme aussi que c'était M. Petit le grand et seul chef et que M. Degouy était soumis à son autorité. Une altercation se produit entre le témoin et le prévenu. Mais le témoin maintient ses dires.

M. Dubus, directeur administratif, est tout aussi affirmatif que M. Delvas. C'est M. Petit qui dirigeait tout et commandait tout.

Enfin, pour clore la série des témoins de l'audience, deux témoins de moralité, M. Paul Gadenne, ingénieur à Mons-en-Barœul, et M. Paul Fanyau, huissier honoraire à Lille, viennent dire qu'ils considèrent M. Petit comme un homme très honnête et digne d'estime. M. Gadenne déclare que M. Petit a commis une erreur psychologique en vendant ses terrains à l'Union. Mais l'Union en a commis une aussi en les achetant, tous deux étaient de bonne foi...

Il était près de dix-neuf heures quand l'audience fut levée.

Elle continuera mercredi matin à 8 h. 30 pour les plaidoiries et l'affaire d'infraction à la loi sur les lotissements viendra ensuite.

— M. Stanley Baldwin a démenti devant la Chambre que, comme l'avaient prétendu certains journaux, il fût question de confier à M. Winston Churchill une mission auprès du président Roosevelt.

LES PENSIONS DE GUERRE

Le bureau de la Fraternelle des Combattants roubaisiens nous prie d'insérer la note suivante émanant de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre, pour répondre aux articles tendancieux relatifs aux pensions des anciens combattants et victimes de la guerre:

Depuis 1919, les anciens combattants soucieux de respecter la légalité, confiants dans les institutions républicaines, se sont principalement confinés dans la défense de leurs revendications matérielles, en vue d'obtenir la juste réparation physique et morale pour ceux qui avaient tout sacrifié pour la défense du pays.

Cependant à différentes reprises, justement préoccupés des conséquences de la politique pratiquée par les Gouvernements qui se sont succédé, les anciens combattants ont cru indispensable de mettre en garde le Parlement et l'opinion publique contre les dangers que faisait courir cette politique à la nation, aussi bien dans le domaine intérieur, qu'extérieur.

Pour n'avoir pas su exploiter les résultats pratiques de notre victoire, pour n'avoir pas su tirer les conséquences morales qui en résultaient, aux yeux du monde entier, les gouvernants de ce pays nous ont conduit à une impasse qui se traduit dans le domaine national par une situation économique et financière grave et, dans le domaine international, par l'abandon de la solidarité, scellée dans les sacrifices communs consentis à la défense du droit et de la civilisation.

Ils entendent de même, face à tous les « ennemis de l'extérieur » en collaboration avec tous les véritables amis de la paix, rechercher les solutions qui, tout en respectant l'idéal et les traditions de chaque peuple, doivent assurer, sur le plan international, la véritable sécurité et le bien-être général.

Dans ce but, ils rappellent qu'ils sont prêts à soutenir de toute la force morale qu'ils représentent un programme de rénovation s'inspirant des principes suivants: défense des institutions et des libertés républicaines, redressement moral et financier réforme politique, administrative, économique et sociale. Ils s'insurgent contre tous ceux qui poursuivent une politique de déflation budgétaire, contraire à l'équilibre financier de notre pays. Ils dénoncent par là même les atteintes aux droits acquis des victimes de la guerre et des anciens combattants, en même temps que les campagnes qui tendent à faire croire à l'opinion publique que ces derniers seraient les responsables de la situation budgétaire actuelle.

Pour les profanes, ils précisent que dans le domaine de la réparation du préjudice physique et moral de la guerre, ils ont, de leur propre initiative, dénoncé les abus et exigé la suppression des pensions injustement attribuées.

Ils ajoutent, contrairement à des affirmations de mauvaise foi, que le budget des pensions, compte tenu du réajustement du coût de la vie et des légitimes améliorations accordées aux grands invalides, a diminué de 400 millions; que si cette diminution n'est pas plus importante, c'est qu'il y a lieu d'observer que la loi du 31 mars 1919 s'applique également à tous les Français accomplissant leur service militaire obligatoire; que depuis la guerre 130.000 de ces derniers ont obtenu une pension, soit pour leur participation aux guerres du Maroc, de Syrie, etc., soit parce qu'ils ont contracté des infirmités au régiment.

Loin d'être les responsables des difficultés d'ordre budgétaire actuelles, les anciens combattants affirment, au contraire, que leurs droits à réparation ont toujours été trop discutés, et que nombre d'entre eux (les prisonniers de guerre notamment) attendent encore que justice soit rendue aux sacrifices qu'ils ont si généreusement consentis au pays.

La « génération du feu » est en droit de prétendre que les difficultés d'ordre politique, économique et financier actuelles sont non seulement la conséquence directe de l'incapacité de ceux qui ont eu à veiller aux destinées de notre pays, depuis la guerre, mais encore et surtout de leur passivité devant les égoïsmes nationaux et internationaux.

Des informations erronées relatives aux pensions de guerre, ont été publiées. Il convient de préciser que les dépenses pour les pensions accordées en application des lois des 31 mars 1919 et 24 juin 1919, les allocations aux grands invalides, les indemnités de soins aux tuberculeux de guerre, se sont élevées en 1928 non à 4 milliards, mais à 3 milliards 300 millions de francs. En 1935, après réajustement au coût de la vie, des pensions et allocations, ces mêmes dépenses, augmentées depuis 1930, de la Retraite du Combattant, s'élèvent à 6 milliards 850 millions en diminution de 400 millions par rapport au budget de l'exercice 1934.

En 1935, il convient de noter que la dépense budgétaire atteindra 5 milliards 950 millions, le surplus devant être fourni par la Loterie nationale.

Quant aux effectifs des pensionnés (invalides, veuves et ascendants) et aux effets de la mortalité sur le mouvement de ces effectifs, les chiffres s'établissent au 1er janvier 1935, d'après les statistiques des ministères des Finances et des Pensions, de la manière suivante:

Pensionnés de la loi du 31 mars 1919: 2.600.000 dont:
1.136.000 pensions d'invalides,
682.000 pensions de veuves et d'orphelins,
782.000 pensions d'ascendants.

Il y a lieu également de préciser que dans le chiffre total de 2.600.000, et dans les catégories diverses ci-dessus, se trouvent comprises 88.000 pensions d'invalides, 26.500 pensions de veuves et d'orphelins, et 24.000 pensions d'ascendants qui se rapportent à des infirmités ou à des décès imputables à des services accomplis avant ou après la guerre de 1914-18, notamment au cours des campagnes sur des théâtres d'opérations extérieures (Syrie, Maroc).

Une protestation des médecins contre la proposition votée jeudi à la Chambre

Paris, 25 juin. — A la salle Bullier, sous le patronage de la Confédération des syndicats médicaux français, a eu lieu un meeting groupant les représentants officiels des praticiens de la médecine et de l'art dentaires.

Ce meeting avait pour objet de protester contre la proposition de loi sur l'exercice de la médecine, votée jeudi à la Chambre, et que le Sénat serait à la veille d'adopter à son tour. Certaines dispositions de ce projet concernant les étrangers vont, en effet, à l'encontre des revendications formulées à plusieurs reprises par les différents groupements de praticiens et d'étudiants. Différents orateurs et en particulier le docteur Cibrie, secrétaire général de la Confédération des syndicats médicaux, rappelèrent l'essentiel de ces revendications. L'assemblée approuva par acclamations l'ordre du jour de la Confédération.

Cet ordre du jour demande que les titres initiaux exigés de ceux qui veulent obtenir le diplôme de docteur en médecine, soient acquis avant la première inscription. En outre, que les tolérances accordées par l'article 7 du projet Cousin soient supprimées. A savoir que les étudiants étrangers, en cours d'études, ne soient en aucune façon dispensés du service militaire.

Les manifestants ont demandé, en outre :

1° Que le diplôme qui leur donnera droit à l'exercice de la médecine en France ne soit accordé aux étudiants en médecine qui n'auront pas satisfait aux obligations militaires du service actif, pour quelque raison que ce soit, que cinq ans après la soutenance de la thèse de doctorat d'Etat ;

2° Qu'un délai de temps de dix ans soit subi pour pouvoir être nommé médecin expert des tribunaux ou remplir une fonction ou un emploi de médecine publique rétribué par l'Etat, les départements ou les communes ;

3° Que la loi s'applique aux étudiants en cours d'études sans tenir compte d'aucun délai ;

4° Que les remplacements médicaux soient réservés aux seuls étudiants français.

— Le paquebot « Président-Doumer », immobilisé par une légère avarie au carter de ses moteurs, ne poursuivra pas, son voyage vers Madagascar. Les passagers prendront place sur le « Maréchal-Joffre », parti de Marseille le 20 juin.

— Prêts de Kolmar, un bateau à bord duquel se trouvaient trois jeunes filles a disparu. Elles se sont noyées.

LE MYSTÉRIEUX ASSASSINAT D'UN FORAIN A PARIS

Paris, 25 juin. — Mme Valentine Roy, concierge de l'immeuble portant le numéro 116 de la rue Saint-Martin, venait, dans la matinée de mardi au commissariat de police du quartier Saint-Merri où elle faisait part au commissaire de police, M. Denoix, de son inquiétude touchant un de ses locataires, M. Pierre Lainé, qu'elle n'avait pas vu depuis dimanche dernier.

Pierre Lainé, marchand-forain bien connu dans le quartier des Halles sous le sobriquet de « Père la Bricole », originaire du Doubs, où il est né à Sainte-Suzanne, en 1867, opérait surtout à « La Sauvette », dans le centre de Paris, vendant des montres et divers articles. Depuis neuf ans, Pierre Lainé vivait 116, rue Saint-Martin, dans un immeuble classé comme monument historique.

La pièce qu'il occupait, au sixième étage, était modeste, située sous les toits et mansardée, pavée de carrelage, les murs nus et crasseux. C'est là que, mardi matin, un peu après 10 heures, le commissaire de police, après avoir fait ouvrir la porte par un serrurier, trouvait le cadavre de Pierre Lainé, entièrement nu, étendu sur le dos.

Tout le quartier, en effet, où cette fin tragique n'a étonné qu'à demi, connaissait les mœurs du père Lainé.

Il était rentré dimanche vers 18 h. 30, accompagné d'un jeune homme.

A 22 h. 30, la concierge a vu sortir le jeune homme, qui était vêtu d'un complet neuf de couleur marron, complet que la victime avait porté elle-même. « Bonsoir, avait-il dit très calme. Je vais au Théâtre de la Gaîté. Je rentrerai à minuit 30 ». Naturellement le jeune homme n'était pas revenu. Quelques instants auparavant le vieillard avait été assassiné.

Le cadavre a été transporté dans l'après-midi, l'Institut médico-légal, aux fins d'autopsie.

L'enquête se poursuit activement, mais elle est déjà aux prises avec de nombreuses difficultés habituelles à ces sortes d'affaires.

Déjà ils ont interrogé un jeune ami du vieillard qui, au moment même où la police découvrait le meurtre, venait voir la victime. C'est un certain Georges Emile, manutentionnaire, demeurant rue de Bondy, qui a fourni de précieux renseignements. Il avait rencontré la victime dans la matinée de dimanche, et il venait chercher un complet, vêtement que lui avait offert le vieillard, le complet marron, vraisemblablement revêtu par le meurtrier avant de s'enfuir.

Pierre Lainé avait été assommé à coups de bouteille, étranglé avec une ceinture de cuir et égorgé. Le couteau trempait encore dans une bassine pleine d'eau. Dans la pièce régnait un indescriptible désordre. L'armoire avait été fouillée, les chaises et le lit renversés ; des objets hétéroclites gisaient un peu partout dans des flaques de sang et ajoutant au tragique du spectacle.

L'assassin s'était livré avant sa fuite à une mise en scène cynique : Il avait pris soin de déposer sur sa victime une photographie représentant un jeune homme à la physionomie banale, élégant, brun, les cheveux rejetés en arrière, et d'écrire au-dessous cette légende: « C'est moi. Je donnerai une prime à celui qui me trouvera ».

La taxation du revenu des immeubles

Paris 25 juin — Gain de cause est accordé aux réclamations de MM. Joseph Denais, Charles de Lasteyrie et leurs collègues de la Fédération républicaine, en ce qui concerne les conditions de taxation du revenu.

Aux termes d'une instruction ministérielle seront seules compensées par la déduction forfaitaire de 30 % les dépenses d'entretien, telles que définies par l'article 605 du code civil (la jurisprudence et l'usage). Les grosses réparations, celles de l'article 606, feront l'objet d'une déduction supplémentaire pour 1935, le délai de réclamations aux fins de déduction des grosses réparations est ouvert. Les propriétaires qui ont fait de grosses réparations en 1934, doivent le signaler d'urgence au directeur départemental des contributions directes

Mlle Tonia Navar donne sa démission de la Comédie-Française

Paris, 25 juin — Le Comité d'administration de la Comédie-Française s'est réuni pour délibérer sur les conclusions à donner aux divers plans de réorganisation financière de la maison de Molière, en discussion depuis un mois.

Au début de la séance, le Comité a pris connaissance d'une lettre de Mlle Tonia Navar, laquelle fait savoir qu'elle donne sa démission de pensionnaire. La jeune actrice avait été blessée par le peu d'efforts faits en sa faveur et la distribution à une autre artiste d'un rôle dans lequel elle avait remporté un succès incontestable.

Les moustiques et les marées

Paris, 25 juin. — Les mœurs curieuses d'un moustique des marais salés de la Charente, l'« aedes punctatus », ont été étudiées par M. Legendre, dont le travail a été exposé à l'Académie des Sciences par M. Bouvier. Ces moustiques pondent leurs œufs dans les flaques d'eau salée, au moment des grandes marées de sorte que l'on peut prévoir l'éclosion des nuées de moustiques en consultant l'annuaire des marées. Par contre, quand le flot ne remonte pas jusqu'à elles, les femelles arrêtent la ponte.

Le gérant d'une coopérative disparaît en laissant un déficit de 50.000 francs, à Saint-Pol-sur-Ternoise

M. Adolphe Gallet, 31 ans, gérant de la succursale de Saint-Pol des Coopérateurs des Flandres et d'Artois, a disparu brusquement en disant à sa femme qu'il se rendait chez une parente en Guyenne.

Toutes les recherches pour le retrouver demeurant vaines, l'administration de la société fit faire un inventaire; cette opération fit connaître un déficit de 50.000 fr.

Des parents indignes sont condamnés à un an de prison à Avesnes

Rémy Hagimoen, 44 ans, et son fils André Hagimoen, 21 ans, sujets polonais, ont comparu hier devant le tribunal correctionnel d'Avesnes pour les mauvais traitements qu'ils faisaient subir à leur fillette âgée de 12 ans.

Le tribunal a condamné les malveillants parents à un an de prison. Au passagers [illegible]

Une terrible collision entre deux avions cause quatorze morts

L'un des appareils avait été affrété par Carlos Gardel qui effectuait une tournée avec son orchestre

Panama, 25 juin. — Un très grave accident d'aviation s'est produit à Medellin (Colombie).

Un avion de transport de la Compagnie Scadta Airways Company, qui était parti le matin de Bogota pour Panama, est entré en collision avec un autre appareil peu après son décollage de Medellin en direction de Cali (Colombie). Cet avion a été projeté par un vent très violent contre un autre tri-moteur.

Les détails manquent encore. Cependant, d'après les premiers télégrammes, il apparaît que cet accident a fait quatorze victimes dont le directeur de la Compagnie S.A.C.O. et le pilote colombien Ernesto Samper.

On a appris que l'avion qui était parti de Bogota — celui qui a été projeté sur un trimoteur allemand Junkers qui transportait sept personnes — avait été affrété par Carlos Gardel, qui effectuait une tournée en Amérique Centrale avec son orchestre.

L'Italie aurait enjoint à ses ressortissants de quitter l'Abyssinie dans un délai de dix jours

Londres, 25 juin. — La légation italienne à Addis Abeba a enjoint aux ressortissants italiens demeurés en Abyssinie de quitter le territoire dans les dix jours, et elle a remis au gouvernement abyssin, une note l'accusant en substance « d'absorber » le sultanat de Djimma, soulignant qu'une telle action affecte les intérêts italiens et déclarant que l'Italie est obligée d'exprimer des réserves formelles à cet égard. L'Italie a été informée déclare la note, que l'Abyssinie exerce une administration directe sur Djimma et cherche à assurer sa souveraineté sur le sultanat.

On sait que Djimma est un territoire abyssin relativement éloigné de la Somalie italienne et confinant au Sud du Soudan anglo-égyptien.

LES PLEINS POUVOIRS SONT PROROGÉS EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Prague, 25 juin. — La Chambre, qui avait interrompu la discussion sur la déclaration ministérielle pour examiner le projet de prorogation de la loi des pleins pouvoirs complétée et élargie, a voté ce projet.

La loi votée comporte essentiellement des dispositions qui permettent au gouvernement de prendre des mesures par décret en matière économique, c'est là aussi que se bornait la loi qui arrive à expiration.

En outre, le gouvernement estimant, comme le dit l'exposé des motifs, que l'une des principales conditions du retour à une situation économique normale c'est la paix intérieure et l'ordre, a demandé et obtenu que les pleins pouvoirs lui fussent aussi donnés en matière d'organisation de l'administration et des services de la police, notamment en ce qui concerne les polices municipales.

Le projet a été voté par les partis de la coalition, auxquels s'étaient joints six députés fascistes.

Pour un service aérien Liverpool-New-York

Londres, 24 juin. — Une société anglaise vient d'être constituée par une entreprise américaine d'aviation pour la construction des appareils qui doivent, l'an prochain, commencer le service aérien entre Liverpool et New-York. Ces hydravions transporteront douze passagers et auront un rayon d'action de 3.800 kilomètres.

Le budget naval américain

Washington 25 juin — Le Président Roosevelt a signé le plus grand budget naval qui ait été élaboré, en temps de paix, aux Etats-Unis, prévoyant 460.000.000 de dollars de dépenses, pour la construction de 24 nouveaux navires, l'achat de 555 avions, dont 282 sont en remplacement d'avions désuets et 273 nouveaux, ainsi que pour l'augmentation des effectifs. Le programme de la marine prévoit 3.000 avions en 1942

La bande de «Charles-le-Juif» qui voulait enlever le boxeur Joë Lewis est arrêtée

Un détachement de 60 policiers a réussi à capturer la fameuse bande de gangsters de « Charles le Juif ». Les sept hommes arrêtés sont considérés comme les plus dangereux bandits qui soient actuellement aux Etats-Unis.

L'arrestation eut lieu dans une sorte de grange mitoyenne de la villa qui sert de lieu d'entraînement au célèbre boxeur nègre Joë Lewis.

On a trouvé dans la grange des quantités considérables de munitions, des fusils-mitrailleurs, des masques à gaz, des bombes de toutes sortes, plusieurs caisses de grenades et 19 revolvers.

On suppose que les bandits avaient l'intention d'enlever le boxeur noir, qui doit rencontrer jeudi en demi-finale du Championnat du monde, l'ancien champion Carnera.

La condamnation du champion de course à pied allemand Peltzer

Berlin, 25 juin. — Le champion de course à pied, Otto Peltzer, a été condamné à un an et demi de prison, par le Tribunal de Berlin pour immoralité. Le docteur Peltzer se trouve depuis le 16 mars en détention préventive à la prison de Moabit de Berlin. Le jugement n'est pas encore définitif.

Une barque chavire et cause deux morts

Cherbourg, 25 juin. — Une barque dans laquelle se trouvaient deux Parisiens, M. Lucien Bleise, 26 ans, et sa belle-sœur, Mme Lucienne Therry, a chaviré entre Barneville et Carteret. Ils se sont noyés tous deux. Leurs corps ont été repêchés.

Un débat sur la stabilisation des changes à la Chambre de Commerce internationale

Paris, 25 juin. — Les congressistes de la Chambre de commerce internationale, réunie mardi matin à la Maison de chimie, ont participé à un vaste débat sur la stabilisation des changes. La discussion a été amorcée par un rapport du professeur Gregory, professeur à la London School of Economics, qui s'est prononcé catégoriquement pour un accord international sur la question des devises. La stabilisation doit être considérée, selon lui, comme un programme d'action concertée dont le premier pas ne peut être qu'une discussion internationale. Il est entendu que le retour à la stabilité des changes ne constitue pas une solution à toutes les difficultés, mais il faut commencer et il est plus facile de commencer par la monnaie que par les tarifs douaniers.

Le professeur Charles Rista traite ensuite du problème des parités.

Pour lui, le problème des parités entre les différentes monnaies est plus facile à résoudre, aujourd'hui, qu'immédiatement après la guerre.

En effet, le niveau général des prix or est revenu presque au niveau de 1929 et peut être considéré comme à peu près normal.

La fixation des nouvelles parités à un niveau très voisin de leur niveau actuel, au moins pour les trois grands groupes de monnaies (Etats-Unis, Empire britannique, bloc or), apparaît donc comme possible.

M. Rist considère que l'idée suggérée quelquefois de se baser sur la parité du pouvoir d'achat de l'or dans les différents pays, est pratiquement sans portée. Si des modifications légères devaient intervenir dans les parités telles quelles se sont établies depuis quelques années, elles devraient surtout être calculées en fonction de la facilité plus ou moins grande des Etats à faire face au service de leur dette intérieure et extérieure, le problème des dettes dominant en réalité le problème des parités monétaires.

En conclusion, M. Rist a déclaré que les taux relatifs des monnaies, dès à présent, peuvent servir de base à une stabilisation qui devra se faire directement, de préférence par rapport à l'or. Si des modifications légères doivent intervenir, elles devront être basées sur les considérations suivantes : « Chaque pays doit fixer son taux de stabilisation, par rapport à l'or à un niveau tel qu'il ne risque pas de subir à l'égard des autres monnaies, ni une hausse trop brusque des prix intérieurs, ni une baisse trop importante. Chaque pays doit fixer le niveau de sa monnaie à un niveau tel que sa dette intérieure devienne de nouveau supportable et soit compatible avec le rendement des entreprises privées et la capacité contributive des contribuables.

En terminant, M. Rist a déclaré qu'il considère que le problème des parités monétaires est secondaire et que sa solution semble être dès à présent acquise. (Vifs appl.).

La plupart des orateurs qui ont succédé à la tribune à M. Rist, ont entériné la thèse défendue par celui-ci et par M. Gregory.

Cependant, lord Luke of Pavenham (Grande-Bretagne) a fait ressortir qu'à ses yeux les pourparlers sur la stabilisation demeureraient inopérants, s'ils n'allaient pas de pair avec l'abaissement des barrières douanières.

Le Dr Fischer (Allemagne) a souligné à son tour la nécessité d'une stabilisation aussi rapide que possible des devises.

Enfin, M. Falter, président de l'Union centrale de l'industrie polonaise, a posé la stabilisation des changes comme la condition préliminaire du rétablissement économique. Cette stabilisation doit être [illegible] solde-[illegible] commerciale.

Les baignades tragiques

Un enfant qui traversait le canal sur le dos d'un nageur se noie à Seclin

Mardi après-midi, M. Léon Dagebert, 26 ans, de Wattignies, se rendit à Seclin pour se baigner dans le canal. Un gamin, le jeune Lagache, 11 ans, de Wattignies, prit un bain de pieds, puis Dagebert l'invita à prendre place sur son dos.

L'enfant accepta et mit ses bras autour du cou de Dagebert, qui partit vers le milieu du canal. A un moment donné, le jeune Lagache lâcha prise et tomba à l'eau. Il coula à pic et les recherches faites pour le retrouver ne permirent que de ramener un cadavre.

Un baigneur se noie à Escautpont

Léon Sluwinski, 13 ans, demeurant à Escautpont, se baignait mardi après-midi, en compagnie de deux camarades, dans le vieil Escaut. Il voulut traverser la rivière et coula. Un nageur ramena l'enfant sur la berge où un docteur pratiqua pendant une heure et demie la respiration artificielle, qui ne donna aucun résultat. Le jeune Polonais avait succombé à une congestion.

Un camion dévale une pente et éventre une maison, à Montay

Son conducteur est tué

Mardi soir, un camion avec remorque de la société de transports du Cambrésis conduit par le chauffeur René Faille, 26 ans, et le convoyeur Achille Desruelles, 45 ans, demeurant à Cambrai, venait de la forêt de Mormal avec un lourd chargement de bois. Dans la descente de Forest, le camion partit à toute allure; les freins ne fonctionnaient plus et le chauffeur sauta de la voiture. Le convoyeur, tremblant de peur, resta sur le siège. Le camion éventra alors une maison se trouvant dans le bas de la côte et arracha deux poteaux de lignes à haute tension.

M. Desruelles eut les jambes broyées. Il succomba à l'hôpital après de terribles souffrances. Il était marié et père de six enfants.

Des bagarres éclatent à Berlaimont entre des manifestants du Front commun et des gardes mobiles

Un millier de Croix de feu de Cambrai, Valenciennes, Jeumont et Maubeuge se sont réunis hier soir à Berlaimont. Un service d'ordre important, composé de gardes mobiles et de gendarmes, était établi sous la direction du sous-préfet d'Avesnes. Il se heurta à des contre-manifestants du Front commun accompagnés du maire communiste d'Aulnoye et de l'adjoint communiste de Laval.

A deux reprises, les gardes mobiles durent charger pour déblayer les rues et empêcher d'établir des barricades. Une arrestation fut opérée mais ne fut pas maintenue.

La réunion des Croix de feu se déroula dans l'ordre.

Un homme tue son amie et se suicide, près d'Amiens

Mardi après-midi, à 5 kilomètres d'Amiens, sur la route d'Amiens à Doullens, près de Saleux, des motocyclistes trouvaient étendus sur le bord de la route pour effectuer une réparation, et découvrirent dans l'herbe deux cadavres.

L'enquête de la gendarmerie a établi qu'il s'agit d'un crime. Le nommé Delahaye, 28 ans, journalier, marié père d'un enfant de 4 ans était l'ami de la veuve Marie Lallet, 23 ans. Delahaye, qui avait à se plaindre de son amie, tirait un revolver et lui en tira plusieurs balles dans la bouche, puis il se tira à son tour.

Dernière Heure

Les entrevues de MM. Eden et Mussolini

Rome, 25 juin. — A l'issue des conversations Eden-Mussolini, le communiqué officiel suivant a été publié:

« M. Eden a eu un deuxième entretien qui a duré une heure, avec M. Mussolini. Les divers problèmes européens ont été examinés, et on a constaté que la ligne fixée par le communiqué de Londres du 3 février et par les délibérations de Genève est susceptible de développement dans l'intérêt de la stabilité de l'Europe. Au cours de la conversation, la question éthiopienne a également été examinée. »

Le cardinal Verdier est parti pour Prague

Paris, 26 juin. — Mardi soir, à 19 h. 55, le cardinal Verdier est parti par l'Orient Express pour Prague où il va présider le premier Congrès catholique tchécoslovaque en qualité de légat apostolique. Le cardinal a été salué à la gare par M. Léon Bérard, représentant le Gouvernement français.

La majoration sur les loyers

Paris, 26 juin. — La Commission sénatoriale de législation civile a examiné la suppression, au 15 juillet prochain, de la majoration de 15 % sur les loyers, mesure votée par la Chambre. La Commission a décidé, se référant à son attitude antérieure, non de supprimer, mais de suspendre l'application de cette majoration pour un an. Elle a en même temps décidé d'abroger, à partir de la promulgation de cette nouvelle mesure, l'article 14 de la loi de 1926 qui interdit aux propriétaires de louer les locaux disponibles à de nouveaux locataires, en dehors des limites fixées par la même loi.

Dans un accès de folie une mère tue ses deux enfants et tente de se suicider

Rouen, 25 juin. — Un drame affreux s'est déroulé à Cambremer, arrondissement de Pont-l'Ev